

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11/02/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 12/02/2015
Et

Publication ou notification du :

L'an 2015, le 11 Février à 18:00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la Salle de réunion des Services Techniques - Morlaix, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 29/01/2015.

Présents : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : HUON Joëlle, PEREIRA Véronique, PICART Marie-Claire, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, GUILCHER Bernard, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, TIGREAT Alain, ZOUAILLEC Yvon

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Nathalie à Mme HUON Joëlle, M. VERMOT Jean-Paul à M. PENNEC Guy

Absent(s) : M. MERCIER Raymond

Invité(s) : M. REFLOCH Pierrick

A été nommé(e) secrétaire : M. POULIQUEN Jean-Charles

201509 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle M14 portant application de la réglementation budgétaire et comptable, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion 2014.

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le résultat spécifique à la section de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget, tel que recensé dans le compte de gestion du receveur et dans le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

Le Compte de Gestion présente un résultat de l'exercice déficitaire en fonctionnement de
– 82 810 € 67.

Le Compte Administratif présente un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de
503 636 € 38.

Dépenses de fonctionnement :	- 1 060 584 € 70
Recettes de fonctionnement :	+ 977 774 € 03
Résultat déficitaire de l'exercice 2014 en fonctionnement :	- 82 810 € 67
Résultat de clôture 2013, affecté en 2014 :	+ 586 447 € 05
Résultat cumulé à la clôture 2014, à affecter en 2015 :	+ 503 636 € 38

Le Président propose d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2014 comme suit :
✍ 503 636 € 38, au compte 110 « report à nouveau excédentaire », en atténuation des charges de fonctionnement (**compte 002 « Excédent reporté » de l'ordonnateur**).

Envoyé en préfecture le 13/02/2015

Reçu en préfecture le 13/02/2015

Affiché le

Besser
Levrault

M. Le Receveur du Syndicat Mixte pour la Gestion des Cours d'Eau du Trégor et du Pays de Morlaix, Trésorier de Morlaix Municipale, est chargé de comptabiliser les opérations correspondantes dans ses écritures de la gestion 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Approuve l'affectation du résultat 2014, tel que proposé par le Président.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Morlaix,
Le Président,
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

